

# COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES EASTERN SHORES SCHOOL BOARD

### POLITIQUE SUR LES SUBSTANCES ILLÉGALES

ES-164

Adoptée le : 20 avril 2005 Résolutions : C05-04-232

Modifiée le : 15 juin 2016 C16-06-777
21 avril 2020 C20-04-548

#### **CHAMP D'APPLICATION:**

La Commission scolaire Eastern Shores (CSES) s'engage à maintenir un environnement sécuritaire au sein de ses établissements scolaires au moyen de mesures et de directives préventives. La présente politique vise de nombreux intervenants et décrit le rôle qu'ils doivent jouer pour assurer un climat sécuritaire <u>pour tous les élèves de la CSES</u>, dans chacun de ses établissements et centres. Au long de la présente politique, le mot *établissement* sera utilisé pour désigner à la fois les écoles et les centres de la CSES. Le mot *direction* renverra quant à lui à tout directeur ou coordinateur des écoles et des centres de la CSES.

#### 1. DÉFINITIONS

**Alcool:** Tout produit contenant de l'alcool, solvants inclus.

**Drogue :** Toute substance (excluant l'alcool) qui comprend le tabac, les drogues illégales et illicites, les inhalants (produits pour vapotage) et les médicaments sur ou sans ordonnance. Une liste exhaustive des substances visées est inclue dans le *Règlement sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et les drogues*.

Équipe de prévention des crises: Dans chaque établissement de la CSES, une équipe constituée de membres du personnel qui ont reçu une formation sur l'intervention en situation de crise et qui s'investissent régulièrement dans divers comités pour la promotion de milieux scolaires en santé est mise sur pied. Nommons ici des activités de sensibilisation aux drogues, de prévention du suicide, de promotion du code de conduite, de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de premiers soins, etc.

**Expulsion :** Résolution formelle prise par le Conseil des Commissaires et qui retire à un élève ses droits de fréquenter les établissements de la commission scolaire.

**Protocole sur les substances illégales :** Guide pas à pas destiné aux intervenants du secteur administratif et qui régit les situations de consommation, de possession ou de trafic de substances illégales.

#### 2. OBJECTIF

- 2.1 La CSES met l'accent sur le fait qu'elle a pour responsabilité d'entretenir pour tous les élèves un milieu qui optimise leurs capacités d'apprentissage.
- 2.2 Seul un environnement scolaire sécuritaire permet de maintenir ce type de milieu.
- 2.3 L'alcool et les drogues sont des facteurs dissuasifs à l'apprentissage, qui limitent le rôle éducatif premier de la CSES, le minent ou en annulent les résultats.

- 2.4 La CSES tient fermement à instaurer un milieu sans alcool, sans drogues et sans matériel connexe.
- 2.5 La CSES soutient les codes de conduite instaurés au sein de la commission scolaire, les divers projets de prévention, les services professionnels conclus par ses ententes de partenariat et les programmes d'intervention qui visent à sensibiliser la collectivité scolaire aux dangers manifestes de l'alcool et des drogues.

#### 3. LIGNES DIRECTRICES

- 3.1 Advenant que l'on découvre qu'un élève possède ou consomme des drogues ou de l'alcool, ou en fait le trafic, alors qu'il est sous la responsabilité de l'école (c'est-à-dire pendant les heures de cours sur le terrain de l'école ou en dehors, lors des sorties et des voyages scolaires, etc.), la CSES prendra des mesures appropriées en vertu du protocole sur les substances illégales qui figure à l'annexe B.
- 3.2 Tout établissement de la CSES doit suivre ledit protocole et appliquer les mesures nécessaires pour toute infraction mettant en cause des substances illégales.
- 3.3 Si un élève contrevenant présente un risque immédiat pour la santé et à la sûreté des autres élèves, l'administration de l'établissement doit informer le directeur général de la CSES, qui pourra justifier l'expulsion de l'élève.

#### 4. DÉMARCHES

- Alla suite d'une suspension en situation de consommation ou de possession de substances illégales, l'équipe de prévention des crises de l'établissement étudiera le dossier de l'élève visé par la suspension et le nombre d'infractions, et il établira quelles sont ses obligations juridiques et morales à l'endroit de l'élève pour l'aider et dresser un plan de réinsertion en vertu des sanctions imposées.
- 4.2 L'équipe de prévention des crises est tenue d'offrir un soutien professionnel à l'élève visé.
- 4.3 Dès qu'un élève réintègre l'établissement scolaire, peu importe la durée de chaque suspension, il doit rencontrer un membre de l'équipe de prévention des crises qui lui expliquera le code de conduite qu'il devra respecter.
- 4.4 Des rencontres supplémentaires pourront être tenues si nécessaire, selon les besoins de l'élève.
- 4.5 S'il est question du trafic de substances illégales, l'équipe de prévention des crises doit collaborer avec la police tout au long de son enquête et respecter l'application des sanctions juridiques prescrites au Code criminel.

4.6 Les parents sont fortement encouragés à collaborer lorsque l'enfant est impliqué dans une situation mettant en cause des substances illégales. Si les parents ne parviennent pas à veiller aux meilleurs intérêts de leur enfant, la situation doit être immédiatement signalée à un organisme de protection de la jeunesse.

#### 5. SIGNALEMENT

5.1	Annexe A	Grille d'observation – Consommation
5.2	Annexe B	Protocole sur les substances illégales
5.3	Annexe C	Lignes directrices pour la procédure de fouille
5.4	Annexe D	Formulaire de renonciation de l'élève de recourir aux services offerts
		par la CSES
5.5	Annexe E	Formulaire de signalement d'un incident de nature illégale
5.6	Annexe F	Activités de réflexion et ressources connexes



## **Grille d'observation – Consommation**

J'ai envoyé l'élève à l'endroit ap  J'ai confirmé à l'élève ma certitu  J'ai vu l'élève avoir en sa posses cause des substances illégales («	onne peut présenter des symptômes d changement important d'humeur, d'at	mulaire s et/ou es illéga recteur	de l'alcool au moment de l'inter de l'alcool au moment de l'inter des, et/ou participer à une transs de l'établissement ou à son rem	ventio action aplaçar	nn mettant en nt nent consommé des
J'ai confirmé à l'élève ma certitu  J'ai vu l'élève avoir en sa posses cause des substances illégales (  J'ai confisqué les substances illé  Autres:  Observations sur l'état et le comporte  Il est important de noter qu'une perso substances illégales. Par contre, tout de noterial si une personne en a conson	ude qu'il avait consommé des drogues ssion et/ou consommer des substances encerclez les situations appropriées) sigales en cause et les ai remises au directed de l'élève en cause : conne peut présenter des symptômes de changement important d'humeur, d'atomé ou non.	s et/ou es illéga ecteur	de l'alcool au moment de l'inter iles, et/ou participer à une transs de l'établissement ou à son rem ommation sans qu'elle ait néces ou de comportement est un bor	action iplaçar	mettant en nt nent consommé des t de départ pour vérifier plus
J'ai vu l'élève avoir en sa posses cause des substances illégales ( J'ai confisqué les substances illé Autres :  Observations sur l'état et le comporte Il est important de noter qu'une perso substances illégales. Par contre, tout de noter détail si une personne en a conson	encerclez les situations appropriées)  gales en cause et les ai remises au dire  ement de l'élève en cause :  conne peut présenter des symptômes de changement important d'humeur, d'atomé ou non.	es illéga recteur	les, et/ou participer à une transs de l'établissement ou à son rem commation sans qu'elle ait néces ou de comportement est un boi	action iplaçar	mettant en nt nent consommé des t de départ pour vérifier plus
cause des substances illégales (  J'ai confisqué les substances illé  Autres :  Observations sur l'état et le comporte  Il est important de noter qu'une perso substances illégales. Par contre, tout o en détail si une personne en a conson	encerclez les situations appropriées)  gales en cause et les ai remises au dire  ement de l'élève en cause :  onne peut présenter des symptômes d  changement important d'humeur, d'at  nmé ou non.	ecteur de cons	de l'établissement ou à son rem ommation sans qu'elle ait néces ou de comportement est un boi	ıplaçar	nt nent consommé des t de départ pour vérifier plus
Autres :  Observations sur l'état et le comporte  Il est important de noter qu'une perso substances illégales. Par contre, tout o en détail si une personne en a conson	ement de l'élève en cause : onne peut présenter des symptômes d changement important d'humeur, d'at nmé ou non.	de cons	ommation sans qu'elle ait néces ou de comportement est un boi	sairem	nent consommé des t de départ pour vérifier plus
Observations sur l'état et le comporte Il est important de noter qu'une perso substances illégales. Par contre, tout o en détail si une personne en a conson	onne peut présenter des symptômes d changement important d'humeur, d'at nmé ou non.		ou de comportement est un boi		t de départ pour vérifier plus
Il est important de noter qu'une perso substances illégales. Par contre, tout o en détail si une personne en a conson	onne peut présenter des symptômes d changement important d'humeur, d'at nmé ou non.		ou de comportement est un boi		t de départ pour vérifier plus
			CHANGEMENTS OBSERVÉS		MATÉRIEL RETROUVÉ
INDICATIONS PHYSIQUES	INDICATIONS COMPORTEMENTALES		CHANGEMENTS OBSERVÉS		MATÉRIEL RETROUVÉ
Yeux rouges ou vitreux  Pupilles dilatées  Paupières lourdes  Écoulement nasal  Traces de poudre autour des narines  Reniflement répétitif  Haleine ou odeur d'alcool ou de cannabis  Traces de piqûres sur les bras ou ailleurs sur le corps  Tremblement (sevrage)  Autres:	Contact visuel limité ou nul  Débit du langage accéléré ou abondant  Difficultés de prononciation  Rire incontrôlé  Impression d'absence  Somnolence ou apathie  Épuisement inhabituel  Impulsivité, irritabilité, agressivité, crainte des autres, etc.  Tics nerveux inhabituels  Manque de coordination et d'équilibre  Gestes et respiration au ralenti  Hallucinations, paranoïa		Apparence physique différente (soignée ou négligée)  Perte de poids  Isolement  Changement d'amis  Changement prononcé de la performance scolaire (améliorée ou diminuée)  Perte d'intérêt soudaine envers l'école, le sport et les activités  Changement d'humeur (imprévisible ou impulsive)  Violence (sous toute forme)  Congestion nasale soutenue  Autres:		Papier à rouler  Pipe  Briquet ou allumettes  Sachets ou enveloppes  Gouttes ophtalmiques  Bouteilles d'eau ou cannettes percées ou usées  Broyeur ou pilon  Morceaux de carton déchiré  Drogue sous toutes ses formes  Cigarette électronique  Autres:
	Appétit restreint ou accru  Autres:				

Renseignements supplementaires :	(noter au verso si besoin est)
Remettre directement au directeur de l'établissement scolaire ou, en son absen	nce, à la personne désignée responsable.
Nom de l'enseignant ou de l'intervenant :	
Signature :	



### PROTOCOLE SUR LES SUBSTANCES ILLÉGALES

Si vous avez suffisamment de raisons de croire qu'un élève consomme, possède ou distribue des substances illégales :

- 1. Évaluez si l'élève est en danger imminent ou nécessite des soins médicaux immédiats;
- 2. Avisez le directeur ou l'adjoint administratif. Complétez la grille des observations sur la consommation de l'annexe A.

Le directeur, l'adjoint administratif et/ou un membre de l'équipe de prévention des crises chargé du dossier des substances illégales discute de la situation avec l'élève en cause et, au besoin, les témoins.

L'élève avoue consommer, posséder ou distribuer de la drogue (certitude)

L'élève nie consommer, posséder ou distribuer de la drogue (doute)

L'élève collabore en vidant ses poches et en retirant ses souliers.

Fouille corporelle et contacts physiques interdits. \* Il est permis de fouiller le casier de l'élève.

\* Pénalité immédiate : Les parents sont avisés qu'ils doivent venir chercher leur enfant, renvoyé de l'école pour le reste de la journée.

À la fin de la journée scolaire : Le directeur et un membre de l'équipe de prévention des crises examinent les directives de l'école sur le sujet et avisent les parents des conséquences et de la durée de la suspension de l'élève.

#### Incident - Consommation

incident – consomination				
1 <sup>er</sup> incident	Suspension interne d'un jour + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F).			
2 <sup>e</sup> incident	Suspension interne de deux jours + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F).			
3 <sup>e</sup> incident	Suspension interne de trois jours + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F). Consultez l'intervenant de la jeunesse en toxicomanie du CLSC régional pour déterminer quelles démarches entreprendre.			
Incidents répétés	Consultez l'intervenant de la jeunesse en toxicomanie du CLSC régional.			

#### Incident - Possession

1 <sup>er</sup> incident	Avisez la police et suspension interne d'un jour + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F).
2 <sup>e</sup> incident	Avisez la police et suspension interne de deux jours + activités de réflexion et ressources connexes (annexe F).
Incidents répétés	Avisez la police et consultez l'intervenant de la jeunesse en toxicomanie du CLSC régional pour déterminer quelles démarches entreprendre.

#### Incident - Distribution (vente)

En tout temps	Avisez la police et suspension externe de deux ou trois jours (à la discrétion du directeur de l'établissement).
Incidents répétés	Avisez la police et consulter la commission scolaire au sujet des directives en matière d'expulsion.

L'élève collabore en vidant ses poches et en retirant ses souliers.

#### Fouille corporelle et contacts physiques interdits. \* Il est permis de fouiller le casier de l'élève.

L'élève est renvoyé de la classe et est envoyé en période de réflexion dans un local prévu à cet effet ou dans la salle d'étude pour le reste du cours.

En cas de doute de possession ou de vente : Avisez la police si l'école a des doutes fondés.

Il faut deux éléments de doute probants quant à une possibilité de consommation pour établir une CERTITUDE. Référez-vous au protocole en cas de certitude.

La rencontre avec l'élève au sujet de sa réintégration doit réunir les conditions suivantes :

- \* Les parents, le directeur, un membre de l'équipe de prévention des crises et l'élève doivent discuter des sanctions prévues;
- \* L'élève doit compléter des activités de réflexion et examiner les ressources connexes (annexe F) pendant sa suspension interne.

#### Si l'élève refuse le soutien offert :

- \* Obtenez la signature des parents et de l'élève sur le formulaire de renonciation (annexe D);
- \* Les membres du personnel surveilleront l'élève de près;
- \* Le protocole sur les substances illégales s'appliquera lors de toute situation potentielle;
- \* Si les parents n'encadrent pas l'enfant et que sa situation se détériore, communiquez avec un organisme de protection de la jeunesse.



### LIGNES DIRECTRICES POUR LA PROCÉDURE DE FOUILLE

Si le directeur et/ou la personne désignée croit qu'une fouille est nécessaire, les éléments suivants pourront être recherchés :

Armes (réelles ou répliques)	Drogues et matériel associé	Alcool ou autres substances illégales	
* Détenez tout élève en cause et	* Détenez tout élève en cause et	* Détenez tout élève en cause et	
confisquez l'arme ou sa réplique.	confisquez la drogue et/ou le	confisquez l'alcool et/ou les substances	
	matériel associé.	illégales.	
* En cas de danger imminent, suivez le			
plan de préparation aux urgences	* Évaluez la situation dans son	* Évaluez la situation dans son	
selon les directives de la Sûreté du	ensemble pour déterminer s'il y a un	ensemble pour déterminer s'il y a un	
Québec.	danger imminent ou si l'élève	danger imminent ou si l'élève nécessite	
	nécessite des soins médicaux	des soins médicaux immédiats.	
* Les parents seront avisés de venir	immédiats.		
chercher leur enfant, peu importe son		* Les parents seront avisés de venir	
âge, qui sera renvoyé de l'école pour	* Les parents seront avisés de venir	chercher leur enfant, peu importe son	
le reste de la journée et devra	chercher leur enfant, peu importe	âge, qui sera renvoyé de l'école pour le	
observer les sanctions applicables.	son âge, qui sera renvoyé de l'école	reste de la journée et devra observer	
	pour le reste de la journée et devra	les sanctions applicables	
Le directeur de l'établissement, en	observer les sanctions applicables		
accord avec le directeur des services		* La direction doit suivre la procédure	
appropriés de la commission scolaire,	* La direction doit suivre la	conformément au Protocole sur les	
pourra décider d'appliquer des	procédure conformément au	substances illégales (annexe B).	
sanctions additionnelles au besoin.	Protocole sur les substances illégales		
	(annexe B).		
* Invitez l'élève à collaborer en lui	* Invitez l'élève à collaborer en lui	* Invitez l'élève à collaborer en lui	
demandant de vider ses poches et de	demandant de vider ses poches et de	demandant de vider ses poches et de	
retirer ses souliers.	retirer ses souliers.	retirer ses souliers.	
La fouille corporelle et les contacts	La fouille corporelle et les contacts	La fouille corporelle et les contacts	
physiques sont interdits.	physiques sont interdits.	physiques sont interdits.	
* Il est permis de fouiller le casier de	* Il est permis de fouiller le casier de	* Il est permis de fouiller le casier de	
l'élève	l'élève	l'élève	
* Avisez la police et remettez l'arme	* Suivez le Protocole sur les	* Suivez le Protocole sur les substances	
confisquée ou sa réplique	substances illégales (annexe B).	illégales (annexe B).	
dépendamment de la gravité de la situation.			
* L'arme confisquée (ou la réplique	* La drogue confisquée (ou le	* L'alcool confisqué (ou les substances	
d'arme) ne doit pas être remise à	matériel connexe) ne doit pas être	illégales) ne doit pas être remis à	
l'enfant ou à un membre de sa famille.	remise à l'enfant ou à un membre de	l'enfant ou à un membre de sa famille.	
i cinant ou a un membre de sa idiffile.	sa famille.	i cinant ou a un membre de sa failille.	
	sa rannine.		

Tout établissement doit veiller à ce que les règlements et le code de conduite de l'école soient respectés de façon à assurer leur sécurité. Certaines fouilles sont plus complexes que d'autres mais, en tout temps, le directeur (et/ou son remplaçant) doit décider si une fouille est nécessaire en se référant aux critères suivants, selon le degré de la menace perçue :

Menace minime / sans danger ou menace urgente / dangereuse :

- a) **Justification**: La fouille est uniquement justifiée en raison des éléments suivants : Élève témoin, membre du personnel témoin ou information partagée par un membre de la collectivité.
- b) **Preuves suffisantes**: Le directeur doit avoir suffisamment de raisons de croire qu'un élève enfreint les règlements de l'école et que la fouille permettra de le prouver. Par exemple, du matériel a été volé.
- c) **Non invasive :** Le directeur peut fouiller les biens de l'école comme les casiers et les pupitres ainsi que les biens d'un élève comme son sac à dos et son étui à crayons.
- d) Participative : Le directeur peut demander à un élève de vider ses poches.



# FORMULAIRE DE RENONCIATION DE L'ÉLÈVE DE RECOURIR AUX SERVICES OFFERTS PAR LA CSES

L'information a été expliquée aux personnes suivantes (inclure toutes les personnes présentes) :
L'élève et ses parents ont refusé les services suivants (inclure tous les services offerts) :
L'élève (de plus de 14 ans) et les parents d'un élève mineur ont été informés de l'obligation de l'école de suivre la procédure mise en œuvre. <i>Code civil du Québec, 1<sup>er</sup> octobre 2019,</i> (Qué) s.1-14 (CA).
L'administration établit les obligations de l'école :
J'ai été informé des services offerts par l'école et je comprends que l'école est tenue de suivre le protocole sur les substances illégales ci-dessus, et je refuse de recourir aux services offerts à partir de la présente date. Date :
Signature du ou des parents :
Signature de l'élève :
Signature du directeur :

NOTE: Les parents de l'élève peuvent annuler la présente renonciation à tout moment en soumettant une demande au directeur de l'établissement pour que lesdits services soient offerts à leur enfant.

**Annexe E** 



# **Commission scolaire Eastern Shores Eastern Shores School Board**

# FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'UN INCIDENT DE NATURE ILLÉGALE

Etablissement scolaire :			Nom d	le l'élève :		
Date :			Niveau scolaire :			
Justification de la fouille :			Type o	le fouille :		
	INCIDI	ENT PRÉSUMÉ	COCHEZ CHAQU	E CASE APPLICABL	E)	
Arme $\square$	Possession		Matéri	el confisqué : Oui 🛭	Non 🗆	
Drogue □	Possession		Matéri	el confisqué : Oui 🛚	Non 🗆	
Vol □	Menaces de natu	ıre violente 🛚	Intimid	lation / menaces 🛚	Vandalisme $\square$	
Autres :			_			
Collaboration de l'élève						
L'élève avoue □	L'élève ne collab	ore pas 🛚	L'élève nie □			
Les parents ont été avisés	Oui □ Non □		Les parents ne pe	euvent pas être joints		
Conversation téléphonique	avec les narents ou	i les tuteurs (date	heure et description	sommaire de la conver	rsation) ·	
conversation telepholique	avec les parelles se	res tatears (aute,	neare et description	John Marie de la conver		
		RENCO	NTRE AVEC L'ÉLÈ	VE		
Témoin de la rencontre :						
			Poste :			
Faits établis :						
Commentaires (de la directi	on):					
		- 4				
* À noter que le directeur d	oit ioindre tout do		ON DE LA DIRECTI		a signalement	
A noter que le un ecteur u	oit joillare tout doc	cument ou toute u	eciai ation a rappuru	a present formalaire de	e signalement.	
NATURE DES MESURES PRI	SES: 🗆 Hum	nanitaire 🛮 Péda	agogique 🛭 Discip	linaire 🗆 Juridique	☐ Aucune mesure	
DEMANDE D'INTERVENTIO	N DE LA POLICE :	□ Oui □ Non	A	Agent en charge :		
Date :				Heure :		
Formulaire rempli par :						<u> </u>
Signature			Poste		Date	

N.B.: Le présent document doit être détruit si les allégations sont dénuées de fondement. Une copie du présent formulaire doit être remise au directeur général si les allégations sont fondées.



### **ACTIVITÉS DE RÉFLEXION ET RESSOURCES CONNEXES**

Questionnaire personnel All About Me [Sondage sur Google Docs]



http://gg.gg/ESSBAllAboutMe

ACTIVITÉ EN LIGNE

Répertoire personnel My Support Network sur mon réseau de soutien - Format PDF



http://gg.gg/ESSBMySupportPDF

À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page]

Répertoire personnel My Support Network sur mon réseau de soutien - Format PDF



http://gg.gg/ESSBMySupportPDF

À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page]

Affiche sur le cannabis à l'attention des élèves



http://gg.gg/ESSBPoster

À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page]

Guide Iminds sur la consommation de drogue



http://gg.gg/ESSBQuickDrugGuide

À IMPRIMER OU À CONSULTER À L'ORDINATEUR [1 page]

Faits négatifs au sujet de la drogue



http://gg.gg/FactsAboutDrugs

VIDÉO EN LIGNE [4 min 40 sec]

Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) : La conduite avec facultés affaiblies



https://www.camh.ca/fr/info-sante/guides-et-publications/la-conduite-avec-facultes-affaiblies

LECTURE EN LIGNE

Gouvernement du Canada: Le cannabis et votre santé



https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis/effets-sante.html

LECTURE EN LIGNE

Questions et réponses au sujet du cannabis



http://gg.gg/QuestionsAnswers

VIDÉO EN LIGNE [53 sec]

Gouvernement du Canada : Le cannabis et la santé mentale



https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/effets-sante/santemental.html



Gendarmerie royale du Canada: La marijuana, ce que les jeunes doivent savoir



https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/marijuana-demystifiee

LECTURE EN LIGNE

Activité de prévention des dépendances (pour les 17 à 24 ans)



https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-001-10VF1724.pdf

À IMPRIMER OU À REMPLIR À L'ORDINATEUR [23 pages]